



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Semences de cereales et proteagineux

Question écrite n° 17355

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des coopératives céréalières actuellement confrontées à une décroissance de l'usage des semences certifiées, décroissance préjudiciable à la compétitivité de leur filière de production. Cette baisse de l'usage des semences certifiées est due au fait que seules celles-ci supportent le coût de la recherche céréalière. La diminution de l'utilisation des semences certifiées entraîne, d'une part, un manque de maîtrise de la qualité des collectes, et donc de la commercialisation des céréales, d'autre part, une certaine désaffection des outils de traitement de semences, pourtant performants, et enfin un assèchement prévisible des ressources de la recherche céréalière. Or, il convient de préciser à propos de ce dernier point que la recherche française est un atout majeur face à la concurrence des céréales américaines. Pour remédier à une telle situation, l'ensemble de la filière céréalière a conçu un schéma de prime encourageant l'usage de la semence certifiée. La mise en œuvre de ce schéma étant cependant suspendue à une décision communautaire, un schéma de financement national a été mis au point pour la prochaine campagne avec l'aide d'une contribution au quintal sur toute la collecte et la mobilisation de fonds professionnels existants à l'ONIC. La filière céréalière, qui craint une très forte perte de compétitivité dans le secteur des céréales face à la concurrence internationale, attend avec beaucoup d'espoir une réponse favorable à son projet afin de relancer la politique d'encouragement à la performance et à la qualité. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures précises et quels moyens spécifiques le Gouvernement entend mettre en œuvre sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'existence d'une filière variétés et semences organisée et performante est une garantie essentielle de compétitivité pour notre agriculture. La proposition d'un soutien à l'utilisation de semences certifiées présentée par l'interprofession a été examinée avec beaucoup d'attention. La légalité de cette aide risque d'être mise en cause dans la mesure où elle contrevient aux dispositions des articles 92 à 94 du Traité de l'Union européenne. Ce dispositif apparaît également difficile à mettre en œuvre, incertain quant à ses résultats et très coûteux au regard des effets escomptés. Il suppose en effet de soutenir chaque quintal de semences certifiées utilisées pour accroître à la marge le financement de la recherche et les parts de marché de la filière. Ce projet est enfin compris comme la substitution d'une ressource budgétaire et parafiscale à la contribution supportée jusqu'alors par les utilisateurs de semences certifiées. Cette nouvelle ressource ne pourra être pérennisée. Des lors, il apparaît trop risqué de remettre en cause l'assiette existante du financement de la recherche. En revanche, comme le ministre de l'agriculture et de la pêche l'a laissé entendre lors du congrès de l'AGPB, l'effort de recherche-développement de la filière variétés et semences doit être soutenu. Il convient que soit d'abord examinée la possibilité d'élargir l'assiette du financement de la recherche aux semences de ferme, conformément aux dispositions de la convention de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et du récent règlement communautaire. Toutefois, cet élargissement de l'assiette ne peut être immédiat. Les obtenteurs doivent en effet s'organiser pour percevoir une rémunération sur les semences de ferme auprès des agriculteurs concernés par le règlement communautaire sur la protection des obtentions végétales. Dans l'attente d'une telle évolution, il paraît indispensable d'apporter un soutien direct et transitoire à la recherche. Ce soutien prendrait la forme d'une aide à l'investissement dans les stations de recherche privées, d'une aide à des

programmes de creation de varietes vegetales et de recherche de nouvelles technologies des semences. Il conviendrait enfin d'examiner les raisons de la diminution de l'usage des semences certifiees, d'envisager quelle doit etre leur place demain par rapport aux autres formes possibles de diffusion du progres genetique, de rechercher enfin comment assurer leur competitivite vis-a-vis des semences de ferme. Les services du ministre de l'agriculture et de la peche sont prêts a examiner, avec les representants de l'interprofession, les evolutions reglementaires qui permettraient de diversifier l'offre de semences et de mieux repondre aux attentes des utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17355

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3966

Réponse publiée le : 26 septembre 1994, page 4761